



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## contrats emploi solidarité

Question écrite n° 40544

### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la trop faible valorisation financière du contrat emploi solidarité par rapport au revenu minimum d'insertion et des conséquences que cela peut avoir sur la motivation des personnes à rechercher un emploi. Si le CES à l'origine offre une ressource financière plus importante que le RMI, il conduit cependant à la diminution du montant de l'APL et au versement d'une partie de la taxe d'habitation. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Les allocataires du revenu minimum d'insertion qui entrent en contrat emploi-solidarité continuent de percevoir une partie de leur allocation, en complément de leur salaire. La part de l'allocation qui continue de leur être versée, appelée intéressement, est calculée en fonction du montant de leur salaire en CES. Pendant le premier trimestre, il y a cumul intégral de l'allocation de RMI avec le salaire. En effet, un abattement égal à 33 % du montant du RMI devra s'appliquer. Cependant, il ne s'appliquera pas avant la première révision trimestrielle suivant l'entrée en CES et il prendra fin le dernier jour du trimestre suivant la fin du contrat de travail. Le taux de cumul est calculé de façon à permettre une amélioration des revenus d'environ 800 francs par mois. En outre, l'allocataire reste en intéressement pendant toute la durée de son CES. Le montant de son allocation logement reste alors constant et l'exonération de la taxe d'habitation est de droit. Ce n'est que lorsque l'allocataire sort du RMI que le montant de l'allocation logement est recalculé. Dans ces conditions, il n'est pas prévu de modifier la réglementation en vigueur concernant le cumul d'un CES et du revenu minimum d'insertion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40544

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2000, page 424

**Réponse publiée le :** 3 juillet 2000, page 3983